

Convention du 16 novembre 1989 contre le dopage

RS 0.812.122.1; RO 1993 1238

I

Le 14 août 2001, le groupe de suivi de la convention a décidé d'adopter une nouvelle version de l'annexe à la convention. La nouvelle version est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2001¹.

Cette annexe n'est pas publiée dans le RO; «la liste de référence des classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopages interdites» peut être obtenue auprès de l'Office fédéral du sport, 2532 Macolin.

II

Champ d'application de l'accord le 22 novembre 2001, complément²

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur		
Yougoslavie	28 février	2001 A	1 ^{er} avril	2001

¹ Cette publication complète celle parue dans le RO 2000 2584.

² Cette publication complète celles qui figurent au RO 1993 1251, 1995 4421, 1998 880, 1999 2857 et 2000 2584.